

PLAN DE RELANCE AUTOROUTIER

A10 - AMÉNAGEMENT AU NORD D'ORLÉANS



➤ PLAN DE SITUATION



➤ UN PROJET AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE ORLÉANAIS

La section d'autoroute A10 au nord d'Orléans comprise entre la bifurcation A10/A19 et la bifurcation A10/A71, conçue au début des années 1970, est un des maillons du corridor atlantique, qui relie la péninsule ibérique à Paris et à l'Europe du nord. Cette section accueille les flux de véhicules Paris-Tours et Paris-Vierzon.

Elle offre aux voyageurs qui le souhaitent, depuis l'ouverture de l'A19, la possibilité de contourner la région parisienne. En outre, elle concentre, sur 16 km, deux bifurcations, un échangeur et deux aires de services. Il en résulte un fort trafic avec des croisements de flux en moyenne de 64 000 véhicules par jour, dont 16 % de poids lourds. Aux heures de pointe, le trafic généré par la métropole Orléanaise sur l'A10 représente plus de 50 % du trafic sur ce tronçon.

L'élargissement à 2 x 4 voies permettra de fluidifier la circulation sur cet axe très fréquenté, notamment lors des départs et retours de congés.

Il comprend :

- la réalisation d'une 4^e voie dans chaque sens de circulation sur les 16 km de l'autoroute A10 situés entre les bifurcations avec l'A19 et l'A71,
- le réaménagement de la bifurcation A10/A71,
- l'adaptation de la bifurcation A10/A19,
- la création d'un parking de covoiturage au niveau d'Orléans nord,
- la reconstitution ou l'adaptation des ouvrages d'art,
- l'installation de protections acoustiques,
- la création de bassins hydrauliques,
- l'amélioration du passage de la rivière La Retrève sous l'A10,
- l'aménagement de nouvelles chaussées.

Légende

- | | |
|-----------------------------------------|--------------------------------------|
| Limite de communes | Écran acoustique |
| Sortie autoroute | Merlon et modelé paysager |
| Passage supérieur (au-dessus de l'A10) | Bassin hydraulique |
| Passage inférieur (au-dessous de l'A10) | Aménagement de la rivière La Retrève |
| Passage inférieur piétons | Parking de covoiturage |

PLAN DE RELANCE AUTOROUTIER

A10 - AMÉNAGEMENT AU NORD D'ORLÉANS



► CHIFFRES CLÉS DU PROJET



64 000 VÉHICULES circulent en moyenne chaque jour au nord d'Orléans,
DONT 16 % DE POIDS LOURDS



222 M€
financés par VINCI Autoroutes au titre du Plan de relance autoroutier



250 PERSONNES
employées sur le chantier



1 parking de covoiturage de **70 PLACES**



3 AUTOROUTES
concernées : A10, A71, A19



7 COMMUNES et
2 INTERCOMMUNALITÉS



19 PONTS DE FRANCHISSEMENT
des voies de l'A10



7 ANS pour réaliser les travaux à partir de la Déclaration d'Utilité Publique



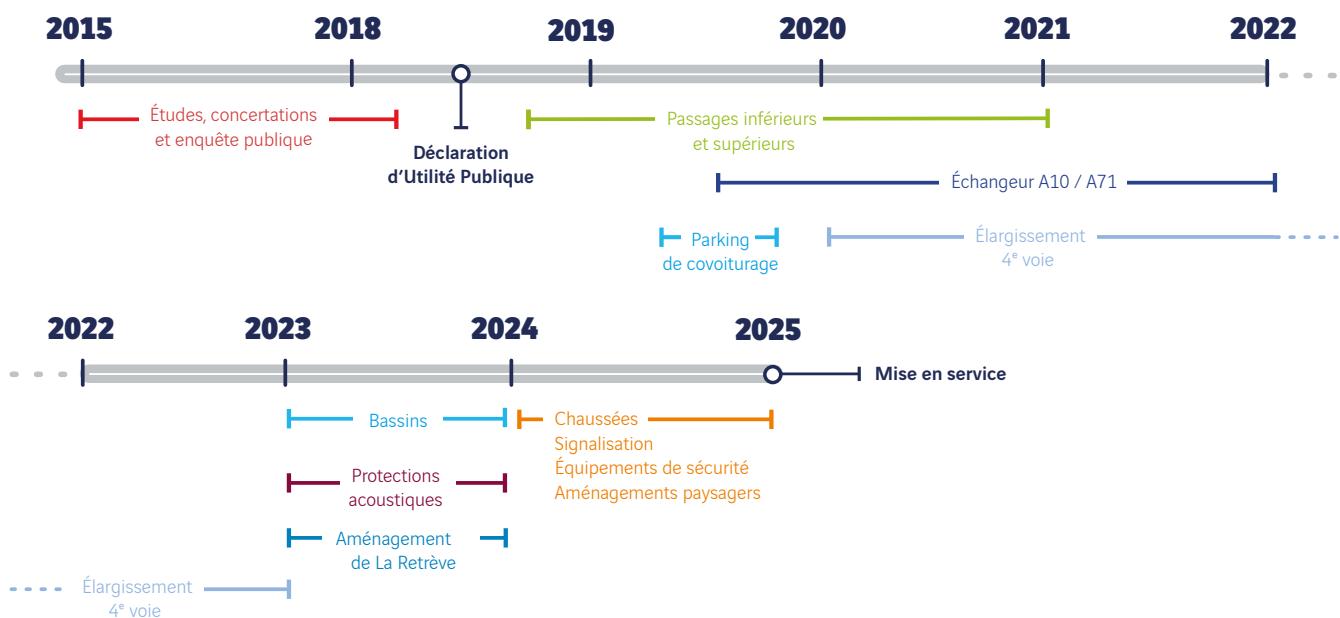
2 BIFURCATIONS réaménagées



32 KM de voiries à créer entre l'A19 et l'A71



► CALENDRIER PRÉVISIONNEL



➤ UN AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

L'aménagement de l'autoroute A10 au nord d'Orléans fait partie des projets du **Plan de relance autoroutier**. Il a été confié par l'État à VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) par décret du 21 août 2015. Le Plan de relance Autoroutier concrétise le partenariat entre l'autorité publique et le secteur privé pour moderniser les infrastructures autoroutières au cœur des territoires, soutenir la croissance économique et contribuer à la création de milliers d'emplois. Il permettra d'améliorer la sécurité des automobilistes, de fluidifier le trafic et de faciliter l'accès aux autoroutes depuis le réseau secondaire, tout en favorisant l'insertion environnementale des autoroutes dans les territoires (voir p. 7-8).

➤ TRAVAILLER EN PARTENARIAT ➤ AVEC LE MONDE AGRICOLE



La création de la 4^e voie impacte directement certaines exploitations agricoles. Dès le début de la concertation, l'équipe projet a travaillé à un protocole d'accord avec la Chambre d'Agriculture du Loiret pour trouver des compensations à tous les niveaux : propriétaires fonciers, exploitants et filières agricoles dans leur ensemble. Ce partenariat a permis d'imaginer des engagements concrets : cofinancement d'une unité de transformation de farine qui donnera lieu à un appel à projets ; installation de casiers de vente directe et participation au développement de l'agriculture de précision.

➤ AMÉLIORER LA FLUIDITÉ

La section concernée par l'aménagement est aujourd'hui à 2 x 3 voies. Elle accueille environ 64 000 véhicules par jour. Cette section de l'A10 est très utilisée par des usagers locaux qui l'empruntent pour contourner le centre d'Orléans. Grâce à la 4^e voie, les trajets domicile travail et la desserte des zones d'activités en seront largement facilités.



 **Au quotidien, la 4^e voie va faciliter les trajets domicile / travail des Orléanais et favoriser les échanges commerciaux.**

➤ RENFORCER LA SÉCURITÉ

L'amélioration de la fluidité va contribuer à limiter le risque d'accident généré par la circulation en accordéon. Le réaménagement complet de la bifurcation avec l'A71 va éviter les croisements des véhicules en renforçant la sécurité des usagers. Par ailleurs, les interventions des personnels (homme en jaune, intervenants du chantier...) seront mieux protégées.



 **Grâce à cet aménagement, les personnels d'intervention et de secours effectueront leurs missions dans de meilleures conditions.**

PLAN DE RELANCE AUTOROUTIER

A10 - AMÉNAGEMENT AU NORD D'ORLÉANS



➤ ACCOMPAGNER LES NOUVELLES MOBILITÉS

L'aménagement comprend la création d'un parking de covoiturage à proximité de l'échangeur d'Orléans nord d'une capacité d'accueil de 70 places et 2 places dédiées aux véhicules électriques.



Parking gratuit accessible aux véhicules légers et équipé d'une borne de recharge électrique.

➤ PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

L'autoroute A10 a été construite en 1973, puis élargie en tronçons successifs. Depuis, de nouvelles normes ont été mises en place notamment dans les domaines de la protection de la ressource en eau. Des bassins d'assainissement nouvelle génération vont être créés ou réaménagés pour traiter les eaux de ruissellement avant leur rejet dans le milieu naturel.



Pour éviter le risque de crue, le projet comprend l'aménagement de la rivière La Retrève, sous l'A10.

➤ AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES RIVERAINS

La construction de murs antibruit et de merlons paysagers (buttes de terre) protégera les habitations les plus exposées au bruit. L'architecture de ces dispositifs ainsi que les principes des aménagements paysagers ont été mis au point en concertation lors d'ateliers d'échanges qui se sont déroulés avec les riverains. Ces aménagements atténueront le bruit provoqué par le frottement des roues sur la chaussée au profit de la qualité de vie.



Dans la section la plus urbaine de l'A10, VINCI Autoroutes s'engage à mettre en œuvre des enrobés possédant des propriétés phoniques.

➤ CONSTRUIRE AVEC LE TERRITOIRE

Dès le démarrage des études, les élus, les citoyens, les associations... ont été associés à toutes les étapes clés du projet. La concertation publique, les ateliers d'échanges, les rencontres foncières ont permis à chacun de s'informer et de s'exprimer. Plus de 2 500 personnes ont participé à la concertation publique et près de 700 avis ont été pris en considération pour faire évoluer le projet dès que cela s'est avéré possible, afin de mieux intégrer l'A10 au service du territoire.



120 citoyens se sont exprimés lors des ateliers d'échanges et plus de 100 riverains ont été accueillis lors des rencontres sur le sujet foncier.

PLAN DE RELANCE AUTOROUTIER

A10 - AMÉNAGEMENT AU NORD D'ORLÉANS



➤ CRÉER DE L'EMPLOI ET FAVORISER L'INSERTION

VINCI Autoroutes agit pour donner du travail aux entreprises locales et favoriser les emplois d'insertion. À chaque fois que la réglementation sur les appels d'offres le permet, la priorité est donnée aux compétences dans le Loiret, contribuant ainsi au développement économique local.

Des clauses relatives à l'emploi d'insertion sont systématiquement intégrées aux consultations et des partenariats sont engagés avec les administrations, les collectivités concernées et la Maison de l'Emploi d'Orléans.



Le chantier
va employer
250 personnes
en moyenne
jusqu'en 2025.

➤ PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Les études ont permis aux experts en environnement de réaliser un inventaire faune / flore complet afin de déterminer les mesures à déployer pour éviter, réduire et compenser les incidences du projet sur la biodiversité. Les enjeux sont relativement modérés car le site est majoritairement occupé par des habitats artificialisés, fréquents et non menacés en région Centre-Val de Loire. Des mesures de protection sont mises en place pour les gîtes à chauves-souris, quelques espèces végétales comme le Doronic à feuilles de plantain, certains habitats humides (mares et bassins) qui abritent des libellules et des batraciens.



➤ CONTRIBUER AU DYNAMISME ÉCONOMIQUE

Les grandes entreprises implantées dans le secteur génèrent un trafic important et leur activités logistiques sont directement desservies par l'A10. La création d'une 4^e voie va permettre d'améliorer la fluidité des transports de personnes et de marchandises, condition essentielle au développement économique de l'agglomération orléanaise. Le projet va renforcer l'attractivité du territoire.



PLAN DE RELANCE AUTOROUTIER

A10 - AMÉNAGEMENT AU NORD D'ORLÉANS



► UN CHANTIER MENÉ SOUS CIRCULATION

Le chantier est organisé selon un calendrier adapté afin de limiter la gêne aux usagers.

Dans le but de préserver des conditions de circulation optimales tout en assurant la sécurité des conducteurs, de son personnel et des entreprises qui interviennent sur le chantier, VINCI Autoroutes s'engage à :

- effectuer majoritairement les travaux en semaine,
- programmer les travaux pouvant perturber la circulation lorsque que le trafic est le moins dense,
- adapter la vitesse aux conditions de circulation,
- informer régulièrement les usagers et riverains.



À L'APPROCHE DU CHANTIER, LEVEZ LE PIED !

Pour la sécurité de tous, soyez vigilants aux abords du chantier :

- réduisez votre vitesse,
- gardez les distances de sécurité,
- redoublez de vigilance.

► RESTEZ CONNECTÉS PENDANT LE CHANTIER !

VINCI Autoroutes vous informe sur les conditions de circulation et sur l'avancement du chantier.

Choisissez le moyen d'information qui vous convient : **digital** grâce à ULYS et Twitter ou **direct** avec un contact personnalisé via la Chargée d'info chantier qui est à votre écoute.



La Chargée d'info chantier
répond à vos questions
du lundi au vendredi de 9h à 17h
au **02 46 91 07 45**



L'application ULYS
« compagnon de voyage » digital
pour connaître l'information
trafic en temps réel



Mon Bulletin Circulation
recevez par **SMS** ou **e-mail**,
vos conditions de circulation
pour la semaine à venir



Le fil Twitter
@A10Trafic
@VINCIAutoroutes



Le site web du chantier
www.a10-nord-orleans.fr



Radio VINCI Autoroutes
avec vous sur la route

Contacts presse VINCI Autoroutes :

Sylvie MARTY
06 17 56 93 60
sylvie.marty@vinci-autoroutes.com

Géraldine POIRAUT-GAUVIN
06 29 49 98 46
geraldine.poiraultgauvin@vinci-autoroutes.com

PLAN DE RELANCE AUTOROUTIER

PRINCIPALES OPÉRATIONS DU RÉSEAU VINCI AUTOROUTES



25 km

► LES CHIFFRES CLÉS

ENVIRON 150 OPÉRATIONS

pour favoriser la mobilité du quotidien
et renforcer l'insertion environnementale
du réseau VINCI Autoroutes dans les territoires



2 M€ d'investissement de la part de
VINCI Autoroutes



31 départements concernés

➤ 3,2 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENT PRIVÉ EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Plan de relance autoroutier, validé par la Commission européenne, a été confirmé lors de l'accord intervenu le 9 avril 2015 entre l'État et les sociétés concessionnaires d'autoroutes. Les sociétés concessionnaires d'autoroutes se sont engagées à réaliser plus d'une centaine de projets de création, d'élargissement ou de rénovation d'infrastructures. Les 3,2 milliards d'euros d'investissements nécessaires à la réalisation du Plan de relance sont intégralement financés par les sociétés concessionnaires d'autoroutes – donc par le secteur privé –, sans aucun impact sur les finances publiques ni les contribuables.

➤ UN SOUTIEN SANS PRÉCÉDENT À L'EMPLOI ET À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU COEUR DES TERRITOIRES

Les premiers bénéficiaires du Plan de relance autoroutier sont les citoyens des régions concernées. Les clients des réseaux autoroutiers verront leurs conditions de transport s'améliorer au quotidien, mais c'est l'ensemble de l'économie locale qui sera dynamisée. La Fédération nationale des travaux publics estime que l'ensemble des projets concernés par le Plan de relance contribuera à la création de 8 200 emplois par an en moyenne. À l'échelle du réseau VINCI Autoroutes, qui représente la moitié du réseau national autoroutier, le Plan de relance rassemble environ 150 opérations réparties sur 31 départements différents, pour un montant de 2 milliards d'euros.

Pour les différents chantiers, un double objectif a été fixé.

- **Un objectif de sécurité et de fluidité du trafic.** Il s'agit d'adapter les infrastructures existantes au trafic, qu'il soit quotidien (trajets du domicile vers le lieu de travail, transport de marchandises) ou saisonnier (grands départs en vacances), afin de réduire la congestion :
 - **élargissement de sections autoroutières** situées principalement sur des corridors reliant le sud au nord de l'Europe ou qui desservent des agglomérations majeures ;
 - **mise en place de parkings de covoitage** à proximité des lieux de vie.
- **Un objectif environnemental.** Il s'agit de mettre à niveau, selon les critères les plus récents, les sections d'autoroutes construites à une époque où les exigences en matière de protection des habitations riveraines et des milieux naturels étaient moins élevées qu'aujourd'hui :
 - **par une meilleure protection des milieux naturels** grâce à de nombreuses actions de terrain : rétablissement des continuités écologiques pour la petite faune, aménagements hydrauliques, éco-ponts, traitement des eaux, génie écologique... ;
 - **par une réduction des nuisances sonores** le long d'axes anciens très circulés : la mise en place de protections acoustiques protégera les groupes d'habitations les plus exposés.

Au total, plus de 140 millions d'euros seront consacrés exclusivement à cet objectif environnemental et à des actions très attendues par les habitants, les élus et les associations de protection de l'environnement.

